



## Déménagement de l'un des parents

Par **nyny46400**, le **22/04/2013 à 14:53**

Bonjour, je vous expose le problème mon ami a 4 enfants la résidence principale est chez la mère lui à un droit de garde classique le soucis est que la mère a décidé de partir vivre en corse avec son compagnon et les enfants. La mère a une mesure AEMO jusqu'en OCTOBRE 2013 suite à des coups porté par le compagnon de cette dernière sur l'un des enfants de mon ami et suite aussi à des maltraitances dénoncé par l'aîné des enfants. La mesure suit son court et après de multitude de coup bas de cette dernière, sa dernière est de partir vivre en CORSE avec son compagnon qui est d'origine de la région. L'année dernière la mère avez envoyé une lettre à mon ami pour lui faire part de cette décision en précisant que le projet devait se concrétiser en fin d'année 2012 et que c'est pour cela qu'elle refusé la garde alternée demandé par mon ami en AOUT 2012. Malheureusement mon ami n'a pas pu faire valoir cette lettre lors de l'audience car elle s'était arrangée pour qu'il la reçoive le lendemain de l'audience et elle a avancé devant le juge que la raison de son refus pour la garde alterné était que la maison ou vivait mon ami n'était pas adapté alors que lors de la première mesure éducative qu'avait eu la mère n'a rien trouvé de non convenable à la maison mais bref passons les enfants nous ont appris que leurs mère leur a dit que au mois d'AOUT ils partaient vivre en CORSE et que elle avait déjà mis au courant mon ami en parlant de la fameuse lettre qu'il a reçu en envoi simple je précise l'année dernière et qu'elle allait envoyer une lettre au juge. Je suis allé sur internet pour savoir qu'est ce qu'on pouvait faire pour empêcher que les enfants ayent vivre en CORSE surtout avec quelqu'un qui a déjà fait subir des violences envers les enfants de mon ami et auquel la mère le défend corps et âmes. Nous habitons dans le sud-ouest et la CORSE est assez loin voir très très loin. Sur internet je vois beaucoup de choses notamment qu'un juge peut attribuer la garde des enfants en cas ou la mère part pour son confort personnel ce qui est le cas pour l'ex de mon ami de plus son compagnon n'a pas de travail ni elle on s'inquiète beaucoup comment elle va faire pour subvenir aux besoins des enfants et j'ai vu aussi que dans le cas ou l'un des parents part assez loin c'est à ce dernier de prendre en charge tous les frais de transport quand arrive le droit de garde de l'autre parent hors on a regardé avec mon ami et si admettons elle arrive a

concrétiser ce projet elle devra dépenser 2500 euros pour nous les envoyer pendant les vacances scolaire car nous on pourra pas financer même la moitié certes on travaille tous les 2 moi j'ai un CDI et mon ami est en intérim mais on a des crédits chacun de notre coter et bien sur mon ami lui verse une pension alimentaire de 320 euros moi meme j'ai un enfant on va surement devoir refaire un crédit pour payer un avocat. Mon post est je vous l'accorde assez long mais je tenais a n'oublier aucun détails. On veut juste savoir si on a une chance de récupérer la garde des enfants. J'ai vu aussi que mon ami pouvait envoyer une lettre à l'école ou sont les enfants pour interdire leur radiation et en envoyer une aussi a la futur école ou compte inscrire la mère les enfants et en même temps je ne suis pas sur qu'elle lui dise le nom de l'école ou elle compte inscrire les enfants malgré qu'ils est l'autorité parentale elle la jamais tenu au courant de la scolarité des enfants. Merci d'avance